



Pour l'avenir de la filière porcine en Bretagne

L'État et la Région s'engagent et mobilisent les acteurs

La production, l'abattage et la transformation de porcs bretons sont des maillons stratégiques pour l'industrie de l'alimentation française.

Après avoir conquis progressivement, et en dépit de crises successives, la place de leader en volume et en traçabilité et qualité, ce secteur s'est trouvé confronté à une forte concurrence européenne, certains compétiteurs bénéficiant encore aujourd'hui de facteurs favorables.

Dans ce contexte, les éleveurs porcins en Bretagne ont exprimé leurs inquiétudes sur la fragilité de leurs exploitations. Ils ont interpellé les pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs de la filière pour que des initiatives permettant d'assurer la pérennité de la production porcine en Bretagne soient prises.

L'État et la Région affirment leur détermination à ce que la filière porcine conserve sa place de pilier de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Bretagne, région qui est, et doit rester, une des principales régions agricoles d'Europe.

Cette perspective d'avenir nécessite d'appréhender la crise actuelle comme ce qu'elle est : non pas la crise d'un cycle, comme la filière peut connaître selon la fluctuation des conditions de marché, mais la crise d'un système.

Cette crise de système questionne et interpelle la puissance publique mais aussi l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur : producteurs, abatteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs.

La crise que connaissent les éleveurs appelle à une forte mobilisation collective et durable, pour répondre aux situations d'urgence. Elle doit également créer les conditions du rebond de la filière porcine bretonne, fondées :

sur une plus grande solidarité de ses opérateurs,

sur l'augmentation générale de la valeur ajoutée,

sur une meilleure organisation de la répartition de la valeur ajoutée dans toute la filière, à travers notamment l'innovation et la construction de relations commerciales plus durables,

sur l'activation, à tous les niveaux de la filière, des leviers susceptibles d'accroître la compétitivité coût et hors coût de la production porcine,

sur une plus grande anticipation de la demande quantitative et qualitative sur les marchés nationaux, européens et mondiaux, et une plus grande souplesse pour adapter l'offre à ces demandes.

L'État, par la voix du Président de la République le 11 février 2016, et du Premier ministre le 17 février, a pris des décisions fortes pour continuer de soulager les trésoreries des exploitations :

baisse immédiate de 7 points des cotisations sociales de tous les agriculteurs, qui fait suite à une première baisse des allocations familiales entrée en application au 1^{er} janvier 2015, équivalente à 3 points

année « blanche » sur les cotisations sociales pour tous les agriculteurs ayant dégagé de très faibles revenus en 2015

C'est un effort de 500 Millions d'euros que le gouvernement engage en complément des mesures prises dès le printemps 2015 dans le cadre du plan de soutien à l'élevage.

Au-delà de ces mesures d'urgence, indispensables, l'État et la Région se mobilisent, chacun dans leur responsabilité, pour permettre à la filière porcine bretonne de rebondir tout en assurant son renouvellement générationnel.

S'appuyant sur les nombreux échanges organisés, l'État et la Région appellent également à la mobilisation de l'ensemble de la filière pour mener les chantiers indispensables à la réussite collective. Ces chantiers, soutenus par la puissance publique, mais qui dépendent de la profession, doivent viser l'amélioration directe de la rémunération des exploitants :

Premier chantier : Assurer une meilleure rémunération sur le marché intérieur et international

Deuxième chantier : Poursuivre l'amélioration de la compétitivité de chaque maillon de la filière

Troisième chantier : Encourager au regroupement de l'offre de porc vivant par une plateforme commerciale fédérative de la production bretonne.

Les engagements de l'État et de la Région sont détaillés en annexe du présent accord. Ils tracent une feuille de route proposée aux professionnels.

L'État et la Région réuniront régulièrement l'ensemble des acteurs de la filière pour rendre compte de leurs actions, permettre aux acteurs de rendre compte des démarches qu'ils ont engagées, partager avec eux l'évolution de la situation et prendre les orientations pertinentes.

C'est en effet une action durable et concertée qu'il nous faut désormais engager pour construire ensemble la filière porcine bretonne de demain.

A Rennes, le 22 février 2016,

**Le Président
du Conseil régional de Bretagne**



Jean-Yves LE DRIAN

**Le Ministre de l'Agriculture, de
l'Alimentation, et de la Forêt**



Stéphane LE FOLL

Pour l'avenir de la filière porcine en Bretagne

Plan d'actions

Premier chantier : Assurer une meilleure rémunération sur le marché intérieur et international

Objectif

Il s'agit de différencier l'offre française par une qualification appropriée de sa valeur environnementale et sanitaire, pour reconquérir les parts de marché perdues auprès des consommateurs en les satisfaisant au mieux.

Cette différenciation doit favoriser une rémunération plus satisfaisante de la production.

Elle doit également contribuer à favoriser la commercialisation de la production bretonne à l'international. En effet, la filière porcine doit rester une filière d'exportation.

Actions de l'État et de la Région

Le gouvernement a saisi la Commission européenne lundi 15 février sur un projet de décret rendant obligatoire l'étiquetage de l'origine des viandes dans les produits transformés, qui avait été présenté préalablement aux professionnels agricoles et agroalimentaires. Cette démarche se veut complémentaire de la démarche « Viande de France » initiée par les professionnels et dont l'efficacité est pleinement démontrée aujourd'hui.

La Région, en lien avec les collectivités bretonnes, s'engage à favoriser les achats responsables de viande porcine dans la restauration hors domicile. Elle pourra s'appuyer sur les travaux conduits par le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt afin d'appuyer les acheteurs publics dans la passation de leurs contrats (guides, boîte à outils incluant des propositions de clauses à inclure dans les contrats, ...).

L'État et la Région s'engagent à soutenir les démarches d'innovation permettant de mieux valoriser la production, en particulier par :

- le soutien des projets innovants dans le domaine de la production pour anticiper les besoins des consommateurs (segmentation de produits, nouvelles recettes...) et les évolutions technologiques (bâtiment du futur, intégration du numérique...)
- la mobilisation et fédération des acteurs de l'innovation au service de la filière : fédération des centres techniques bretons, mobilisation des acteurs de la recherche (projet Carnot d'un outil de transfert de technologie)

L'État et la Région soutiendront les actions permettant de mieux positionner l'offre de porc français pour favoriser sa valorisation tout au long de la filière du producteur jusqu'au consommateur :

- les travaux de l'UGPVB d'élaboration d'un cahier des charges à la production répondant aux attentes de l'aval et des consommateurs seront appuyés par l'administration et accompagnés financièrement par la Région.
- la démarche de progrès vers un accord UGPVB – abatteurs – distributeurs sera également soutenue.

L'Etat et la Région encouragent les efforts engagés pour assurer une contractualisation entre les producteurs et leurs acheteurs, tenant compte du prix des aliments pour bétail.

L'État et la Région soutiendront les initiatives de la GMS pour favoriser l'approvisionnement en porc français dans la distribution pour les produits sous marques et les MDD.

Au-delà de ces actions de court terme, qui seront menées à l'échéance de l'été 2016, l'État et la Région s'engagent à soutenir le développement de la production de porcs bénéficiant de signe d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), notamment en agriculture biologique, pour laquelle une demande nationale importante ne peut à ce jour être satisfaite par des produits nationaux, faute de capacités suffisantes de production.

La Région s'engage à accroître les aides visant à accompagner les exploitants qui s'engagent dans le développement de démarches qualité pour la production de porcs sous SIQO et labels existants ou à créer.

Enfin, la filière porcine doit rester une filière d'exportation. Le développement à l'international est un levier majeur d'amélioration de la compétitivité car il permet de valoriser au mieux les productions en fonction des spécificités du marché.

L'État et la Région accompagneront les acteurs de la filière pour identifier de nouveaux marchés, organiser la présence sur les salons internationaux, accompagner dans l'obtention des autorisations permettant de pénétrer certains marchés. Les filières agricoles et agroalimentaires, et notamment la filière porcine, bénéficieront pleinement de la stratégie de diplomatie économique engagée par la France.

Deuxième chantier : Poursuivre l'amélioration de la compétitivité de chaque maillon de la filière

Objectif :

La production agricole est soumise à un marché très concurrentiel.

Les acteurs de la filière ont identifié une perte de compétitivité de la production française et bretonne que la puissance publique entend contribuer à résorber pour chaque maillon de la filière.

Ce diagnostic a été déterminant dans la structuration du Programme de Développement Rural du programme FEADER 2014-2020. C'est ainsi que trois appels à projet pour la modernisation des bâtiments d'élevage ont déjà été lancés par la Région. C'est, s'agissant de la seule filière porcine en Bretagne, plus de 6,5 Millions d'euros qui ont été engagés, tous financeurs publics confondus, accompagnant 235 exploitations, représentant 8 % des exploitations porcines bretonnes.

Actions de l'Etat et de la Région :

S'agissant des producteurs, la baisse des charges sociales permettra un allègement durable des charges personnelles évalué à 64 millions d'euros pour la filière porcine de Bretagne chaque année.

L'État a par ailleurs pris la décision de convertir, au plus tard en 2018, le CICE en baisse de charges sociales, ce qui permettra aux coopératives de bénéficier d'allègement de charges de manière conséquente.

Pour les abatteurs, l'État s'engage à conduire avec les entreprises concernées une expertise des composantes des coûts de production, en analysant les écarts entre outils bretons, et dans la mesure des données disponibles, ceux avec les outils concurrents européens, puis de rechercher conjointement les moyens de resserrer ces écarts.

Sans attendre ces résultats, la Région engage un plan d'accompagnement au développement de la performance de la filière porcine, au profit des acteurs qui voudront s'en saisir :

- Pour les exploitations, la Région doublera le nombre d'exploitations porcines soutenues pour leurs investissements. Pour 2016, elle souhaite porter à plus de 500 le nombre total d'exploitations accompagnées, et dépasser les 30 millions d'euros de financement en faveur du plan de modernisation des élevages porcins :
 - Compétitivité, par le renforcement de l'autonomie des exploitations, tant sur le plan énergétique (investissements de maîtrise des énergies et de production) que sur le plan protéique.
 - Compétitivité des outils d'élevage.

- Pour les abattoirs et usines de transformation, la Région et l'État s'engagent auprès des acteurs :
 - à identifier les investissements prioritaires dans les abattoirs et ateliers de découpe et transformation pour améliorer leur compétitivité (robotisation, amélioration des conditions de travail, formation) ;
 - à réaliser un bilan des aides régionales et nationales aux investissements dans le secteur ;
 - à mettre en place une cellule régionale d'appui au montage de de projets avec les principaux financeurs ;
 - de veiller à une bonne articulation entre les investissements dans l'amont et dans l'aval.

Dans la continuité des décisions prises dans le pacte d'avenir pour la Bretagne, l'État amplifiera par ailleurs le mouvement de simplification des réglementations applicables, et de juste transposition des réglementations européennes. Il s'engage par ailleurs à engager systématiquement une concertation en amont avec les représentants de la filière sur les projets de réglementations nouvelles, dans la logique de la « nouvelle méthode de travail » précisée par le premier Ministre le 17 février 2016.

Troisième chantier : Encourager au regroupement de l'offre de porc vivant par une plateforme commerciale fédérative de la production bretonne

Objectif :

Pour la filière porcine, le constat est fait d'une différence de structuration avec celle des grands compétiteurs. La coopération et la solidarité sont plus que jamais nécessaires dans un modèle qui refuse de s'orienter vers l'intégration.

Actions de l'Etat et de la Région :

L'Etat et la Région saluent et encouragent l'initiative de cinq groupements de producteurs bretons qui proposent d'unir leur force, pour être un acteur de référence dans les négociations commerciales et ainsi assurer le meilleur équilibre possible des relations commerciales. L'ensemble des acteurs, y compris la GMS, sont demandeurs d'un équilibre garant de la durabilité de la filière au service de toute la chaîne de valeur.

La mutualisation des forces en amont par le regroupement de l'offre des producteurs doit permettre de rééquilibrer le rapport de force dans les négociations, mais aussi de favoriser la mise en œuvre d'orientations plus collaboratives au sein de l'ensemble de la filière, à commencer par la mise en œuvre du cahier des charges de production précédemment cité. Elle permettra de valoriser la production, de développer davantage les marchés à plus forte valeur ajoutée et de baser davantage les relations commerciales sur une contractualisation volume-qualité-prix.

Cette initiative doit se mettre en œuvre dans des délais cohérents avec l'exigence de responsabilité à laquelle la crise appelle.